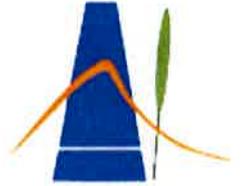




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DU-TERTRE



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 07 avril 2022

Étaient présents :

Mmes Mrs : Thierry PICHERY, Pier Carlo BUSINELLI, Nathalie BENYAHIA, David DELEAGE, Yves GAXIEU, Christine COOREVITS, Bruno BARBOU, Sandrine MURPHY, Robert NOETZEL, Valérie LANDELLE, Agnès DREUX, Christophe LAFOUGE, Myriam BOISARD, Françoise TRICAUD, Karine SAINTIPOLY, Jacques FERON, Sladjana MARTINEAU, Sylvain BRINDEJONC et Bernadette PILLOUX dans l'ordre de leur élection et installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux

Absents représentés :

Madame Geneviève DENEFLÉ représentée par Madame Karine SAINTIPOLY  
Madame Cindy BURY représentée par Monsieur Bruno BARBOU  
Monsieur Donatien VINCENT représenté par Madame Myriam BOISARD

Absent excusé :

Monsieur Jacques BART (arrivé à 19h42)

**OUVERTURE de la Séance à : 19h34**

**APPEL**

**DESIGNATION du SECRETAIRE : Christine COOREVITS**

**APPROBATION du PROCES-VERBAL de la séance du 10 mars 2022 (par les élus ayant participé à cette séance) avec 3 abstentions (Mr et Mmes Jacques FERON, Sladjana MARTINEAU et Bernadette PILLOUX) et 19 votes pour (Mrs, Mmes Thierry PICHERY, Pier Carlo BUSINELLI, Nathalie BENYAHIA, David DELEAGE, Geneviève DENEFLÉ, Yves GAXIEU, Cindy BURY, Christine COOREVITS, Bruno BARBOU, Sandrine MURPHY, Robert NOETZEL, Valérie LANDELLE, Agnès DREUX, Christophe LAFOUGE, Myriam BOISARD, Donatien VINCENT, Françoise TRICAUD, Karine SAINTIPOLY et Sylvain BRINDEJONC) à la majorité.**

## LECTURE de l'ORDRE du JOUR

1. Compte de Gestion du budget de la commune pour l'exercice 2021.....	3
2. Compte de Gestion du service d'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2021.....	4
3. Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2021.....	4
4. Compte Administratif du service public d'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2021...	5
5. Affectation des résultats 2021 de la Commune.....	6
6. Budget Assainissement : Affectation des résultats 2021.....	7
7. Fixation des taux d'imposition 2022.....	7
8. Budget primitif 2022 - Commune.....	8
9. Budget primitif 2022 - Assainissement.....	13
10. Subvention au C.C.A.S. 2022.....	18
11. Subvention à la Caisse des Ecoles 2022.....	18
12. Subvention à l'ACELVEC 2022.....	18
13. Subventions aux associations.....	19
14. Subvention exceptionnelle à SMHPT 2022.....	20
15. Subvention exceptionnelle à APE.....	20
16. Demande de DSIL - Extension du Centre de loisirs "La Marlière".....	20
17. Prêt de matériel - Fixation d'une caution garantissant la restitution du matériel nettoyé et en bon état.....	21
18. Auberge de Carnelle.....	21
19. Convention de partenariat avec le CIAS pour le développement de l'accueil Petite Enfance.....	22
20. Questions diverses.....	23

**APPROBATION des points à l'ordre du jour, avec 2 abstentions** (Mr Jacques FERON et Mme Sladjana MARTINEAU) **et 20 votes pour** (Mrs, Mmes Thierry PICHERY, Pier Carlo BUSINELLI, Nathalie BENYAHIA, David DELEAGE, Geneviève DENEFLÉ, Yves GAXIEU, Cindy BURY, Christine COOREVITS, Bruno BARBOU, Sandrine MURPHY, Robert NOETZEL, Valérie LANDELLE, Agnès DREUX, Christophe LAFOUGE, Myriam BOISARD, Donatien VINCENT, Françoise TRICAUD, Karine SAINTIPOLY, Sylvain BRINDEJONC et Bernadette PILLOUX) **à la majorité.**

## Informations du Maire

- La permanence de la collecte pour soutenir l'Ukraine, qui s'est tenue du 8 au 13 mars, a permis de collecter environ 3 m<sup>3</sup> de vêtements et 5 m<sup>3</sup> de produits de première nécessité (hygiène et alimentaire). Le transport a été réalisé par le secours catholique via la paroisse de Viarmes.
- Remerciements à tous les élus et aux Saint-Martinois qui ont participé à la collecte
- La cérémonie du 19 mars 1962, qui correspondait au 60<sup>ème</sup> anniversaire des accords d'Évian, a pu se tenir dans de bonnes conditions, la météo était clémente. Les anciens combattants sont venus en nombre.
- Le 26 mars 2022 : Arbres des naissances et l'inauguration du panneau PNR, qui se sont déroulés dans de bonnes conditions avec encore une météo clémente et beaucoup de participants.
- Plantation de plantes vivaces et de rosiers aux principales entrées de Saint-Martin-du-Tertre.
- Bilan de la classe de neige très positif, malgré quelques petits soucis avec les animateurs. Nous n'avons pas eu à déplorer de rapatriement.

## 1. Compte de Gestion du budget de la commune pour l'exercice 2021

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Thierry PICHERY, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant** que toutes les opérations de recettes et de dépenses paraissent convenablement justifiées,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 abstention (Mme Sladjana MARTINEAU) et 22 votes pour (Mrs, Mmes Thierry PICHERY, Pier Carlo BUSINELLI, Nathalie BENYAHIA, David DELEAGE, Geneviève DENEFLÉ, Yves GAXIEU, Cindy BURY, Christine COOREVITS, Bruno BARBOU, Sandrine MURPHY, Robert NOETZEL, Valérie LANDELLE, Jacques BART, Agnès DREUX, Christophe LAFOUGE, Myriam BOISARD, Donatien VINCENT, Françoise TRICAUD, Karine SAINTIPOLY, Jacques FERON, Sylvain BRINDEJONC et Bernadette PILLOUX) à la majorité**

**DÉCLARE** que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **2. Compte de Gestion du service d'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2021**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Thierry PICHÉRY, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant** que toutes les opérations de recettes et de dépenses paraissent convenablement justifiées,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 abstention** (Mme Sladjana MARTINEAU) **et 22 votes pour** (Mrs, Mmes Thierry PICHÉRY, Pier Carlo BUSINELLI, Nathalie BENYAHIA, David DELEAGE, Geneviève DENEFLÉ, Yves GAXIEU, Cindy BURY, Christine COOREVITS, Bruno BARBOU, Sandrine MURPHY, Robert NOETZEL, Valérie LANDELLE, Jacques BART, Agnès DREUX, Christophe LAFOUGE, Myriam BOISARD, Donatien VINCENT, Françoise TRICAUD, Karine SAINTIPOLY, Jacques FERON, Sylvain BRINDEJONC et Bernadette PILLOUX) **à la majorité**

**DÉCLARE** que le compte de gestion du service public d'assainissement des eaux usées dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **3. Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2021**

Sous la présidence de Monsieur David DÉLÉAGE, Monsieur Thierry PICHÉRY ayant quitté la salle, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le budget primitif de l'exercice 2021,

**Vu** le compte de gestion présenté par le comptable de la Commune,

**Donne acte** au Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Sections	Résultats de clôture de l'exercice précédent	Opérations de l'exercice	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice
Fonct.	Excédent 587 050,62€	Mandats 2 421 420,75 € Titres 2 658 718,86 € Excédent 237 298,11 €	Excédent 824 348,73 €
Invest.	Déficit 127 816,33 €	Mandats 465 531,97 € Titres 476 544,70 € Excédent 11 012,73 €	Déficit 116 803,60 €
Total	Excédent 459 234,29€	Excédent 248 310,84 €	Excédent 707 545,13 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 2 abstentions** (Mmes Sladjana MARTINEAU et Bernadette PILLOUX) **et 20 votes pour** (Mrs, Mmes Pier Carlo BUSINELLI, Nathalie BENYAHIA, David DELEAGE, Geneviève DENEFLÉ, Yves GAXIEU, Cindy BURY, Christine COOREVITS, Bruno BARBOU, Sandrine MURPHY, Robert NOETZEL, Valérie LANDELLE, Jacques BART, Agnès DREUX, Christophe LAFOUGE, Myriam BOISARD, Donatien VINCENT, Françoise TRICAUD, Karine SAINTIPOLY, Jacques FERON et Sylvain BRINDEJONC) **à la majorité**

**APPROUVE** le compte administratif soumis à son examen,

**DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits annulés.

#### **4. Compte Administratif du service public d'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2021**

Sous la présidence de Monsieur David DÉLÉAGE, Monsieur Thierry Pichery ayant quitté la salle, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le budget primitif de l'exercice 2021,

**Vu** le compte de gestion présenté par le comptable de la Commune,

**Donne acte** au Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Sections	Résultats de clôture de l'exercice précédent	Opérations de l'exercice	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice
Fonct.	Excédent 385 009,00 €	Mandats 48 501,60 € Titres 142 246,08 € Excédent 93 744,48 €	Excédent 478 753,48 €
Invest.	Excédent 385 905,25 €	Mandats 16 063,10 € Titres 13 451,77 € Déficit 2 611,33 €	Excédent 383 293,92 €
Total	Excédent 770 914,25 €	Excédent 91 133,15 €	Excédent 862 047,40 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 abstention** (Mme Sladjana MARTINEAU) **et 21 votes pour** (Mrs, Mmes Pier Carlo BUSINELLI, Nathalie BENYAHIA, David DELEAGE, Geneviève DENEFLÉ, Yves GAXIEU, Cindy BURY, Christine COOREVITS, Bruno BARBOU, Sandrine MURPHY, Robert NOETZEL, Valérie LANDELLE, Jacques BART, Agnès DREUX, Christophe LAFOUGE, Myriam BOISARD, Donatien VINCENT, Françoise TRICAUD, Karine SAINTIPOLY, Jacques FERON, Sylvain BRINDEJONC et Bernadette PILLOUX) **à la majorité**

**APPROUVE** le compte administratif soumis à son examen,

**DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits annulés.

## **5. Affectation des résultats 2021 de la Commune**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le compte administratif 2021,

**Considérant** les restes à réaliser en investissement :

- **Dépenses** : 113 039,11 €
- **Recettes** : 81 130,50 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 2 abstentions** (Mmes Sladjana MARTINEAU et Bernadette PILLOUX) **et 21 votes pour** (Mrs, Mmes Thierry PICHÉRY, Pier Carlo BUSINELLI, Nathalie BENYAHIA, David DELEAGE, Geneviève DENEFLÉ, Yves GAXIEU, Cindy BURY, Christine COOREVITS, Bruno BARBOU, Sandrine MURPHY, Robert NOETZEL, Valérie LANDELLE, Jacques BART, Agnès DREUX, Christophe LAFOUGE, Myriam BOISARD, Donatien VINCENT, Françoise TRICAUD, Karine SAINTIPOLY, Jacques FERON et Sylvain BRINDEJONC) **à la majorité**

### **Affecte le résultat de fonctionnement**

- à l'article 002 de la section de fonctionnement, l'excédent reporté d'un montant de 675 636,52 €
- à l'article 1068 de la section d'investissement, le résultat de fonctionnement capitalisé d'un montant de 20 895,88 €

### **Affecte le résultat d'investissement**

- à l'article 001 de la section d'investissement, l'excédent reporté d'un montant de 11 012,73 €

## **6. Budget Assainissement : Affectation des résultats 2021**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le compte administratif 2021,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 abstention** (Mme Sladjana MARTINEAU) **et 22 votes pour** (Mrs, Mmes Thierry PICHERY, Pier Carlo BUSINELLI, Nathalie BENYAHIA, David DELEAGE, Geneviève DENEFLÉ, Yves GAXIEU, Cindy BURY, Christine COOREVITS, Bruno BARBOU, Sandrine MURPHY, Robert NOETZEL, Valérie LANDELLE, Jacques BART, Agnès DREUX, Christophe LAFOUGE, Myriam BOISARD, Donatien VINCENT, Françoise TRICAUD, Karine SAINTIPOLY, Jacques FERON, Sylvain BRINDEJONC et Bernadette PILLOUX ) **à la majorité**

### **Affecte le résultat de fonctionnement**

- à l'article 002 de la section de fonctionnement, l'excédent reporté d'un montant de 478 753,48 €

### **Affecte le résultat d'investissement**

- à l'article 001 de la section d'investissement, l'excédent reporté d'un montant de 383 293,92 €

## **7. Fixation des taux d'imposition 2022**

L'Assemblée a voté en 2021 les taux suivants pour les contributions directes :

- Taxe Foncier bâti : 33,68 %
- Taxe Foncier non bâti : 110,00 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 20,00 %

La présente délibération propose d'adopter les mêmes taux des contributions directes (taxe du foncier bâti, taxe du foncier non bâti et CFE) tels que proposés ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 4 abstentions** (Mrs et Mmes Jacques FERON, Sladjana MARTINEAU, Sylvain BRINDEJONC et Bernadette PILLOUX) **et 19 votes pour** (Mrs, Mmes Thierry PICHERY, Pier Carlo BUSINELLI, Nathalie BENYAHIA, David DELEAGE, Geneviève DENEFLÉ, Yves GAXIEU, Cindy BURY, Christine COOREVITS, Bruno BARBOU, Sandrine MURPHY, Robert NOETZEL, Valérie LANDELLE, Jacques BART, Agnès DREUX, Christophe LAFOUGE, Myriam BOISARD, Donatien VINCENT, Françoise TRICAUD et Karine SAINTIPOLY) **à la majorité**

**Article 1 : DECIDE** de fixer les taux d'imposition pour 2022 comme suit :

	Pour mémoire Taux 2021	Bases prévisionnelles 2022	Taux 2022	Produit 2022 attendu
Foncier bâti	33,68	2 568 000	33,68	864 902
Foncier non bâti	110,00	30 000	110,00	33 000
CFE (TP)	20,00	98 100	20,00	19 620
			Produit attendu	917 522

**Article 2 : DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

## 8. Budget primitif 2022 - Commune

Après avis de la commission des finances du 28 mars 2022,

### Orientations budgétaires de 2022

En 2022, le prix de l'énergie va probablement continuer d'augmenter de manière importante, du fait de la situation mondiale, que ce soit sur le contexte politique ou sur le plan économique. La crise liée à la COVID-19 avait déjà eu des effets négatifs sur l'économie.

La Ville de Saint-Martin-du-Tertre devra donc faire face à ces augmentations (coût de l'électricité, du gaz et des produits pétroliers). Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2022 en tiennent compte. Déjà en 2021, la commune, consciente du risque d'augmentation du prix de l'énergie, a investi pour moderniser son éclairage public pour limiter sa consommation électrique.

Notre ville va également investir de manière importante sur des projets de constructions ou d'extension d'équipements communaux. Lors de la réalisation de ces projets, une attention particulière sera portée sur les économies possibles pour en réduire les coûts de fonctionnement.

Pour faire financer ces opérations, la ville a recours à l'emprunt à hauteur de 900 000 €.

Cet emprunt permet de répondre à la faiblesse actuelle de notre autofinancement et d'attendre le retour des subventions et du FCTVA qui s'effectueront les années suivantes.

<b>PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>			
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>VOTE</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 239 540,52	2 563 904,00
	+	+	+
<b>REPORT</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 675 636,52
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>3 239 540,52</b>	<b>3 239 540,52</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>VOTE</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 559 500,00	1 580 395,88
	+	+	+
<b>REPORT</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	113 039,11	81 130,50
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 11 012,73
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>1 672 539,11</b>	<b>1 672 539,11</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>4 912 079,63</b>	<b>4 912 079,63</b>

## Présentation des votes par chapitre

*En section de fonctionnement, dépenses, il est proposé :*

<b>PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>						
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>						
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	969 300,00	0,00	1 217 500,00	0,00	1 217 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés.	1 120 800,00	0,00	1 210 500,00	0,00	1 210 500,00
014	Atténuations de produits	225 055,00	0,00	225 055,00	0,00	225 055,00
65	Autres charges de gestion courante	309 800,00	0,00	261 500,00	0,00	261 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 624 955,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 914 555,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 914 555,00</b>
66	Charges financières	23 351,81	0,00	39 615,46	0,00	39 615,46
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	11 000,00	0,00	11 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	402,13		10 400,00	0,00	10 400,00
022	Dépenses imprévues	85 289,00		63 970,06	0,00	63 970,06
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 738 997,94</b>	<b>0,00</b>	<b>3 039 540,52</b>	<b>0,00</b>	<b>3 039 540,52</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement (5)</i>	594 226,32		200 000,00	0,00	200 000,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (5)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section (5)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>594 226,32</b>		<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 333 224,26</b>		<b>3 239 540,52</b>	<b>0,00</b>	<b>3 239 540,52</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 239 540,52</b>
--	---------------------

*En section de fonctionnement, recettes, il est proposé :*

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	402,13	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	232 200,00	0,00	181 000,00	0,00	181 000,00
73	Impôts et taxes	1 448 243,00	0,00	1 508 504,00	0,00	1 508 504,00
74	Dotations et participations	764 870,00	0,00	736 300,00	0,00	736 300,00
75	Autres produits de gestion courante	128 000,00	0,00	128 000,00	0,00	128 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 573 715,13</b>	<b>0,00</b>	<b>2 563 804,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 563 804,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	12 000,00	0,00	100,00	0,00	100,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 585 715,13</b>	<b>0,00</b>	<b>2 563 904,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 563 904,00</b>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (5)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section (5)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 585 715,13</b>		<b>2 563 904,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 563 904,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>675 636,52</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 239 540,52</b>
--	---------------------

En section d'investissement, dépenses,

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	19 136,00	7 850,00	2 290,00	0,00	10 140,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	504 791,55	24 719,42	187 369,53	0,00	212 088,95
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
23	Immobilisations en cours	265 588,86	80 469,69	1 181 000,00	0,00	1 261 469,69
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>789 516,41</b>	<b>113 039,11</b>	<b>1 410 659,53</b>	<b>0,00</b>	<b>1 523 698,64</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	89 866,60	0,00	115 944,59	0,00	115 944,59
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	25 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>114 866,60</b>	<b>0,00</b>	<b>127 944,59</b>	<b>0,00</b>	<b>127 944,59</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>904 383,01</b>	<b>113 039,11</b>	<b>1 538 604,12</b>	<b>0,00</b>	<b>1 651 643,23</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		20 895,88	0,00	20 895,88
041	Opérations patrimoniales (4)	25 461,83		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>25 461,83</b>		<b>20 895,88</b>	<b>0,00</b>	<b>20 895,88</b>
<b>TOTAL</b>		<b>929 844,84</b>	<b>113 039,11</b>	<b>1 559 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 672 539,11</b>

+

<b>D 001 DE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 672 539,11</b>
---	---------------------

*En dépenses, il est proposé notamment :*

- Les travaux, la maîtrise d'œuvre et les missions annexes du projet d'extension du centre de loisirs, dont les travaux vont se réaliser en 2022,
- Le début des travaux, la maîtrise d'œuvre et les missions annexes du projet d'extension du restaurant scolaire de l'école élémentaire Langevin Wallon,
- Maîtrise d'œuvre et les missions annexes du projet de ludothèque et de salle polyvalente, en vue de la réalisation des phases allant des avant-projets, au dépôt de permis de construire et au dossier de consultation des entreprises,
- Réalisation de jeux extérieurs,
- Modernisation informatique,
- Achat de mobilier pour le Centre de loisirs,
- Achat d'un véhicule;
- Travaux de rénovation des bâtiments et aménagement de voirie,
- Dépenses imprévues.

En section d'investissement, recettes,

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	145 291,50	81 130,50	264 500,00	0,00	345 630,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>145 291,50</b>	<b>81 130,50</b>	<b>264 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>345 630,50</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	164 865,19	0,00	192 000,00	0,00	192 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	427 091,17	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	903 000,00	0,00	903 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>591 956,36</b>	<b>0,00</b>	<b>1 095 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 095 000,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>737 247,86</b>	<b>81 130,50</b>	<b>81 130,50</b>	<b>0,00</b>	<b>1 440 630,50</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	594 226,32		200 000,00	0,00	200 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		20 895,88	0,00	20 895,88
041	Opérations patrimoniales (4)	25 461,83		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>619 688,15</b>		<b>220 895,88</b>	<b>0,00</b>	<b>220 895,88</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 356 936,01</b>	<b>81 130,50</b>	<b>1 580 395,88</b>	<b>0,00</b>	<b>1 661 526,38</b>

+

<b>D 001 DE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>11 012,73</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 672 539,11</b>
---	---------------------

Pour information

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>200 000,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 3 votes contre** (Mr et Mmes Jacques FERON, Sladjana MARTINEAU et Bernadette PILLOUX) **1 abstention** (Mr Sylvain BRINDEJONC) **et 19 votes pour** (Mrs, Mmes Thierry PICHERY, Pier Carlo BUSINELLI, Nathalie BENYAHIA, David DELEAGE, Geneviève DENEFLÉ, Yves GAXIEU, Cindy BURY, Christine COOREVITS, Bruno BARBOU, Sandrine MURPHY, Robert NOETZEL, Valérie LANDELLE, Jacques BART, Agnès DREUX, Christophe LAFOUGE, Myriam BOISARD, Donatien VINCENT, Françoise TRICAUD et Karine SAINTIPOLY) **à la majorité**

**VOTE** au niveau du chapitre le budget primitif 2022 pour la commune, comme suit :

Dépenses de fonctionnement	<b>3 239 540,52 €</b>
Recettes de fonctionnement	<b>3 239 540,52 €</b>
Dépenses d'investissement nouvelles propositions	<b>1 559 500,00 €</b>
Dépenses d'investissement restes à réaliser	<b>113 039,11 €</b>
Recettes d'investissement nouvelles propositions	<b>1 580 395,88 €</b>
Recettes d'investissement restes à réaliser	<b>81 130,50 €</b>
Recettes d'investissement solde d'exécution	<b>11 012,73 €</b>

## **9. Budget primitif 2022 – Assainissement**

Après avis de la commission des finances du 28 mars 2022,

### Orientations budgétaires

Le budget de l'Assainissement de la Ville de Saint-Martin-du-Tertre possède un excédent important dans les deux sections (Exploitation et investissement).

En 2021, le curage de l'un des bassins a été réalisé.

En 2022, la Délégation de Services Publics (DSP) vient d'être renouvelée pour une durée de 10 ans. C'est le même prestataire, SUEZ, qui été choisi.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement 2022, il est envisagé de moderniser l'installation électrique et de curer le second bassin.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	583 753,48	105 000,00
+			
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 478 753,48
=			
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>583 753,48</b>	<b>583 753,48</b>

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	383 293,92	0,00
+			
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 383 293,92
=			
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>383 293,92</b>	<b>383 293,92</b>

TOTAL			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>967 047,40</b>	<b>967 047,40</b>

En section de fonctionnement, dépenses, il est proposé :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	139 000,00	0,00	229 000,00	0,00	229 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>139 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>229 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>229 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	320 000,00	0,00	320 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		34 753,48	0,00	34 753,48
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>139 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>583 753,48</b>	<b>0,00</b>	<b>583 753,48</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	317 987,86		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	35 221,14		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>353 209,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>492 209,00</b>	<b>0,00</b>	<b>583 753,48</b>	<b>0,00</b>	<b>583 753,48</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>583 753,48</b>
---	-------------------

En section de fonctionnement, recettes, il est proposé :

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	75 200,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	15 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>90 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>105 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>105 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>90 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>105 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>105 000,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	17 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>17 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>107 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>105 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>105 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>478 753,48</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>583 753,48</b>
---	-------------------

En section d'investissement, dépenses,

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	48 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
21	Immobilisations corporelles	390 000,00	0,00	190 000,00	0,00	190 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	266 919,15	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>704 919,15</b>	<b>0,00</b>	<b>350 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>350 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 465,10	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		33 293,92	0,00	33 293,92
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>17 195,10</b>	<b>0,00</b>	<b>33 293,92</b>	<b>0,00</b>	<b>33 293,92</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>722 114,25</b>	<b>0,00</b>	<b>383 293,92</b>	<b>0,00</b>	<b>383 293,92</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	17 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>17 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>739 114,25</b>	<b>0,00</b>	<b>383 293,92</b>	<b>0,00</b>	<b>383 293,92</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>383 293,92</b>
---	-------------------

En section d'investissement, recettes,

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	317 987,86		0,00	0,00	0,00
040	Opérol° ordre transfert entre sections (4)	35 221,14		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>353 209,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>353 209,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>383 293,92</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>383 293,92</b>
---	-------------------

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 abstention** (Mme Sladjana MARTINEAU) **et 22 votes pour** (Mrs, Mmes Thierry PICHERY, Pier Carlo BUSINELLI, Nathalie BENYAHIA, David DELEAGE, Geneviève DENEFLÉ, Yves GAXIEU, Cindy BURY, Christine COOREVITS, Bruno BARBOU, Sandrine MURPHY, Robert NOETZEL, Valérie LANDELLE, Jacques BART, Agnès DREUX, Christophe LAFOUGE, Myriam BOISARD, Donatien VINCENT, Françoise TRICAUD, Karine SAINTIPOLY, Jacques FERON, Sylvain BRINDEJONC et Bernadette PILLOUX) **à la majorité**

**VOTE** au niveau du chapitre le budget primitif 2022 pour le service public d'assainissement des eaux usées, comme suit :

Dépenses d'Exploitation	<b>583 753,48 €</b>
Recettes d'Exploitation	<b>583 753,48 €</b>
Dépenses d'investissement	<b>383 293,92 €</b>
Restes à réaliser en dépenses	<b>0 €</b>
Recettes d'investissement	<b>383 293,92 €</b>

## 10. Subvention au C.C.A.S. 2022

### RAPPORT DE PRESENTATION :

Après avis de la commission des Finances du 28 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**DECIDE** d'allouer au Centre Communal d'Action Sociale 21 000 €

**DIT** que ce montant sera imputé à l'article 657362 du budget général de la commune.

## 11. Subvention à la Caisse des Ecoles 2022

### RAPPORT DE PRESENTATION :

Après avis de la commission des Finances du 28 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**DECIDE D'ALLOUER** à la Caisse des Ecoles 15 000 €.

**DIT** que ce montant sera imputé à l'article 657361 du budget général de la commune.

## 12. Subvention à l'ACELVEC 2022

*Les élus faisant partie du bureau de l'association ACELVEC ne prennent pas part au vote : Mesdames Geneviève DENEFFLE et Valérie LANDELLE.*

Après avis de la commission des Finances du 28 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**DECIDE D'ALLOUER** à l'association ACELVEC une subvention municipale. Le versement est subordonné à la production des rapports d'activité et de trésorerie 2021 ainsi que des budgets prévisionnels 2022 pour les activités prévues.

**ACELVEC : 30 600,00 €**

**DIT** que ces sommes seront imputées à l'article 6574 du budget général de la Commune.

### 13. Subventions aux associations

Les élus faisant partie du bureau des associations concernées ne prennent pas part au vote (pour l'association "Après-midi convivial" : Madame Bernadette PILLOUX ; pour l'association "Le rucher du Vivray" : Monsieur Sylvain BRINDEJONC ; pour l'association SMA : Mesdames Agnès DREUX et Myriam BOISARD ainsi que Messieurs Thierry PICHERY et Bruno BARBOU) ; pour l'association SMHPT : Monsieur Pier Carlo BUSINELLI et Madame Myriam BOISARD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE D'ALLOUER aux associations dont le nom suit une subvention municipale. Le versement est subordonné à la production des rapports d'activité et de trésorerie 2021 ainsi que des budgets prévisionnels 2022 pour les manifestations prévues.<sup>1</sup>

Nom	SUBVENTIONS 2022
A.G.V	300€
Agility fun club Canin	150€
APE	300€
Après-midi convivial	250€
AREC	100€
ASC Belloy / Saint-Martin	1995€
EPS LUZARCHES	200€
Farandole	1600€
FNACA	350€
Gymnastique ESM / ASM	1800€
Hale Bopp	150€
Judo club St Martin	500€
Le Rucher du Vivray	200€
Les Jardins des 5 sous	800€
Secours Catholique	200€
SMA	600€
SMHPT	1000€
Tennis de table	1000€
Union départementale des sapeurs-pompiers	100€
Yoga "Bien-être"	250€
Zeste Vitaminé	500€
C.O.S.	1290€
<b>TOTAL</b>	<b>13635,00 €</b>

DIT que ces sommes seront imputées à l'article 6574 du budget général de la Commune.

<sup>1</sup> Tous les éléments du dossier n'étant pas parvenus avant l'envoi du présent document, le tableau ci-après pourra être modifié en séance du conseil municipal.

## 14. Subvention exceptionnelle à SMHPT 2022

*Les élus faisant partie du bureau de l'association SMHPT ne prennent pas part au vote : Monsieur Pier Carlo BUSINELLI et Madame Myriam BOISARD.*

Après avis de la commission des Finances du 28 mars 2022,

L'Association Saint Martin Histoire Patrimoine Territoire a sollicité une subvention municipale exceptionnelle pour l'année 2022. Celle-ci sera complétée par la C3PF (2500€) et l'association SMHPT (le solde) afin de restaurer les escaliers de la Tour du Guet.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**DECIDE D'ALLOUER** à l'association SMHPT une subvention municipale exceptionnelle de 1 800 €.

## 15. Subvention exceptionnelle à l'APE

Après avis de la commission des Finances du 28 mars 2022,

L'Association des Parents d'Elèves a sollicité une subvention exceptionnelle pour l'année 2022 afin de développer des actions nouvelles notamment le carnaval qui se produira le samedi 9 avril 2022.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**DECIDER D'ALLOUER** à l'APE une subvention municipale exceptionnelle de 1 500 €.

## 16. Demande de DSIL - Extension du Centre de loisirs "La Marlière"

La commune de Saint-Martin-du-Tertre constate une forte demande d'inscription au Centre de Loisirs pour un public cible d'enfants de 3-6 ans et 6-12 ans.

La Municipalité projette une extension du Centre de Loisirs sans hébergement qui permettra d'offrir environ 40 places supplémentaires avec la création de 2 salles d'activités, d'un atelier et d'un bureau de direction, avec une modification marginale de la structure existante pour bien différencier les enfants selon leur âge, en offrant des espaces bien adaptés à leurs besoins et leurs centres d'intérêt.

Des participations du Conseil départemental du Val-d'Oise et de la Caisse d'allocations familiales (CAF) ont été obtenues.

Toutefois, la ville souhaite solliciter une aide de l'Etat (DSIL) à hauteur de 120 871,91 €.

Projet	Montant des travaux HT	Montant des honoraires HT	Montant de l'opération HT	CAF		CD95		DSIL		Ville	
Centre de loisirs	494 817,03	43 049,08	537 866,11	147 315,20	27,39%	108 320,00	20,14%	120 871,91	22,47%	161 359,00	30%

Il est rappelé que le Conseil municipal du 10 mars 2022 a déjà délibéré pour solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR. Toutefois, du fait du nombre important de dossiers déposés, il est conseillé de solliciter une aide au titre de la DSIL.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**Article 1 :** SOLLICITE une subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise, de la Caisse d'Allocations Familiales et de l'Etat (DSIL).

**Article 2 :** AUTORISE le Maire à signer tout acte et convention nécessaires à la demande de subvention et à son versement ainsi que tout acte techniques, administratifs et financiers nécessaires.

**Article 3 :** DIT que les recettes correspondantes à la subvention seront inscrites au budget de la commune.

**Article 4 :** PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication.

## **17. Prêt de matériel - Fixation d'une caution garantissant la restitution du matériel nettoyé et en bon état**

### **RAPPORT DE PRESENTATION :**

Dans sa délibération n° 2017/51 du 1<sup>er</sup> juin 2017, le Conseil municipal a décidé d'instaurer une caution afin de garantir la restitution du matériel nettoyé et en bon état. La commune prête aux associations du matériel pour l'organisation de leur manifestation.

**Considérant** que cette délibération ne prend en compte que le matériel suivant : barbecues et tentes pliantes.

**Considérant** qu'il y a lieu d'instaurer une caution pour garantir la restitution en bon état du bien et nettoyé d'un percolateur.

**Considérant** le coût de renouvellement du matériel, il est proposé de rajouter une caution de 100 € pour le prêt d'un percolateur.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**FIXE** une caution de 100 euros garantissant la restitution du matériel nettoyé et en bon état.

**DIT** que la caution sera encaissée en cas de remise du percolateur en mauvais état ou non nettoyé.

## **18. Auberge de Carnelle**

**Vu** la délibération du 6 février 2021 lançant la modification du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du 10 mars 2022 autorisant le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour dissoudre le budget annexe "Auberge de Carnelle" et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

**Considérant** que le projet d'installation d'un commerce s'est avéré très difficile et que l'hypothèse de remise en état en vue de faire des logements n'assure pas une rentabilité suffisante pour céder ce bien au prix de l'estimation des services fiscaux, il a été recherché d'autres hypothèses pour valoriser ce terrain, notamment l'aménagement d'un espace public,

**Considérant** que cette propriété communale est dans un mauvais état et risque d'être squattée, il est prudent d'envisager sa démolition,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 2 votes contre** (Mr Jacques FERON et Mme Bernadette PILLOUX), **1 abstention** (Mme Sladjana MARTINEAU) **et 20 votes pour** (Mrs, Mmes Thierry PICHÉRY, Pier Carlo BUSINELLI, Nathalie BENYAHIA, David DELEAGE, Geneviève DENEFLÉ, Yves GAXIEU, Cindy BURY, Christine COOREVITS, Bruno BARBOU, Sandrine MURPHY, Robert NOETZEL, Valérie LANDELLE, Jacques BART, Agnès DREUX, Christophe LAFOUGE, Myriam BOISARD, Donatien VINCENT, Françoise TRICAUD, Karine SAINTIPOLY et Sylvain BRINDEJONC) **à la majorité**

**Article 1 : AUTORISE** le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour déposer un permis de démolir et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

**Article 2 : PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication.

## **19. Convention de partenariat avec le CIAS pour le développement de l'accueil Petite Enfance**

Vu la délibération du Centre Intercommunal d'Action Sociale Carnelle Pays-de-France en date du 16 février 2022,

Le CIAS a approuvé, le 16 février 2022, une convention de partenariat avec la commune de Saint-Martin-du-Tertre pour le développement de l'offre d'accueil Petite Enfance.

Le CIAS Carnelle Pays-de-France souhaite enrichir et promouvoir l'offre de service en matière d'accueil du jeune enfant et répondre aux besoins des familles, en disposant de places dans des structures réparties sur les différentes communes de son territoire. Cependant, la compétence de gestion des micros-crèches, multi-accueils, haltes garderies demeure pleinement communale. Le CIAS Carnelle-Pays-de-France cherche quant à lui à proposer un accueil à des jeunes enfants résidant sur le territoire communautaire mais ne bénéficiant pas ou insuffisamment de solutions en matière d'accueil de jeune enfant sur le territoire de leur propre commune.

C'est pourquoi le CIAS Carnelle Pays-de-France a souhaité nouer un partenariat plus approfondi avec la Commune de Saint-Martin-du-Tertre.

Dans la perspective d'une mutualisation des moyens de gestion de la petite enfance au niveau intercommunal, il convient d'organiser, par une convention, les modalités de partenariat entre les différentes communes disposant d'une micro-crèche, d'un multi-accueil ou d'une halte-garderie et le CIAS Carnelle Pays-de-France.

Une micro-crèche, située 17 avenue Jacques Duclos à Saint-Martin-du-Tertre, propose un accueil de 10 places, pour une amplitude d'accueil de 7h00 à 19h00.

La Ville de Saint-Martin-du-Tertre a conclu avec la société HGI, par délégation de service publique du 1<sup>er</sup> octobre 2020 et pour une durée de 3 ans, un contrat visant l'accueil du jeune enfant pour l'exploitation de sa micro-crèche.

La Ville de Saint-Martin-du-Tertre s'engage à mettre à disposition des familles domiciliées sur le territoire de la Communauté de Communes Camelle Pays de France au minimum deux places d'accueil, et en tout état de cause 25% des places disponibles au sein de sa structure petite enfance pour des enfants âgés de 2 mois à 3 ans, (exception faite pour les enfants en situation d'handicap, à apprécier selon les cas), pour une amplitude de 60 heures par semaine et par place réservée.

Le CIAS Carnelle Pays-de-France participe aux charges de fonctionnement de la micro-crèche à hauteur de 30 000 € pour la seule année 2022. Afin de permettre le versement de cette contribution à la Commune de Saint-Martin-du-Tertre, la présente convention est établie pour en régir les modalités.

La convention serait applicable jusqu'au 31 décembre 2022.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**Article 1 : AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec le CIAS pour le développement de l'offre d'accueil Petite Enfance.

**Article 2 : PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication.

## 20. Questions diverses

Aucune question

Séance levée à 21 h 26.

Le Maire,

Thierry PICHERY



